

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

---

RECUEIL SPÉCIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

SPECIAL 2008

N° 01

date de publication : 06 mai 2008

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier

à la préfecture de Mont de Marsan

à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique

sur le site internet de la préfecture [www.landes.pref.gouv.fr](http://www.landes.pref.gouv.fr)

---

<b>SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTÉRIM DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE. ....</b>	<b>1</b>

**SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE****INTÉRIM DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE.**

Arrêté préfectoral du 30 avril n° 2008- 37/SML

Le préfet des Landes, chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45,

Vu le décret du 18 juillet 2007 nommant monsieur Etienne GUYOT, préfet des Landes,

Vu le décret du 24 février 2005 nommant monsieur Jacques DELPEY sous-préfet de Dax,

Vu la vacance de poste de secrétaire général de la préfecture des Landes,

**ARRÊTE****ARTICLE 1**

A compter du 30 avril 2008, monsieur Jacques DELPEY, sous-préfet de DAX, exercera l'intérim du secrétaire général de la préfecture.

**ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à monsieur Jacques DELPEY à l'effet de signer pendant cette période tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

1°) des réquisitions de la force armée, à l'exception de celles concernant la gendarmerie ;

2°) des arrêtés de conflit.

**ARTICLE 3**

Le directeur du cabinet du préfet des Landes est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État et sur le site internet de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 29 avril 2008

Le préfet,

Etienne GUYOT